

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE  
13 JANVIER 2014**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 13 janvier 2014 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin, Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2014-01-01

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 1672 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2014-01-02

**Dispense de la lecture des procès-verbaux de la séance du 02 décembre 2013 et des séances extraordinaires du 11 et 19 décembre 2013**

Il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le directeur général est dispensé de la lecture des procès-verbaux des assemblées du 2, 11 et 19 décembre 2013, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique aux membres du Conseil le 8 janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2014-01-03

**Adoption des procès-verbaux de l'assemblée du 2 décembre 2013 et des séances extraordinaires du 11 et 19 décembre 2013**

Il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

(QUE)

**QUE** les procès-verbaux des assemblées 2, 11 et 19 décembre 2013 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

### **CORRESPONDANCE**

- De messieurs Robert et Sébastien Laflamme, nous offrant leur service de maintenance et d'entretien de bâtiment dans différentes spécialités pour des contrats à court et à long terme.
- De madame Julie Abbott, technicienne du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), nous informant des résultats des campagnes d'échantillonnages à l'eau brute effectuées à l'automne 2012 et à l'hiver 2013. Les résultats d'analyse obtenus sont sous la norme prévue au Règlement sur la Qualité de l'Eau Potable RQEP.
- De messieurs Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice et Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre du Transport, invitant chacune des municipalités à organiser une cérémonie symbolique de Salut du drapeau, le 21 janvier prochain à 15h00.
- De monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre du Transport, félicitant monsieur Guy Veillette pour son élection à la Mairie et l'assure de son entière collaboration à servir la population du Québec.
- De madame Claire Bolduc, présidente de « Solidarité rurale du Québec », nous invitant à la 20<sup>e</sup> conférence nationale de la Solidarité rurale du Québec du 26 au 28 mars prochain à La Malbaie.
- De monsieur Denis Lemelin, président national du syndicat des travailleurs des postes, nous demandant une réflexion sur l'examen du protocole du service postal canadien qui devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles et comment améliorer le protocole du service postal canadien.
- Du Diocèse de Trois-Rivières nous demandant un don pour la fondation de l'office diocésain de pastorale dans le but de donner aux jeunes des repères, accompagner des familles, développer divers projets et former des personnes dans leur cheminement de vie et de foi.
- De madame Lorraine Croteau, chef de service de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec, nous offrant la possibilité d'obtenir un soutien financier de 3 500\$ pour consolider les activités de premiers répondants durant l'année 2013-2014. Notre demande annuelle a été transmise à monsieur Bertrand Leclerc de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec.
- De monsieur Donald Olivier, ingénieur, chef barrage chez Hydro-Québec qui nous a transmis le sommaire du plan des eaux retenues et aménagement du barrage de Saint-Narcisse. Il nous recommande également de transmettre une copie aux municipalités concernées.
- De monsieur Jean-Guy Doucet, président du conseil d'administration chez Moisson Mauricie/Centre du Québec nous remerciant pour notre don de 250\$ à leur campagne de financement annuelle.

**(INFORMATION)**

## **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

### **Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles (subvention à notre municipalité pour l'année 2013)**

Le MDDEFP nous informe de la part de la subvention liée à la population est 2,16\$ par habitant par année, la part de la subvention liée à la performance résidentielle est de 4,96\$ par habitant par année et la part de la subvention liée à la performance résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI) est de 0,62\$ par habitant par année pour une subvention totale de 7,74\$ par habitant par année qui équivaut à 13 839,96\$. La subvention a été versée par dépôt direct au compte de la municipalité.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), examen du dossier de monsieur Daniel Veillette**

La CPTAQ a procédé à l'examen du dossier de monsieur Daniel Veillette en regard à la construction d'une résidence sur un lot situé en zone agricole. Afin de démontrer que monsieur Daniel Veillette rencontre les critères essentiels à l'exercice du droit invoqué selon l'article 40, il devra fournir une copie des derniers états financiers de l'exploitation agricole et une copie de sa dernière déclaration de revenus.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), avis de conformité du dossier de monsieur Daniel Quessy**

La déclaration datée du 25 juillet 2013, produite à la CPTAQ pour procéder au lotissement ou à l'aliénation d'une superficie à laquelle monsieur Daniel Quessy invoque un droit aux articles 101 et 103, est conforme à la loi.

### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de la Ferme Heer enr.**

Suite à la demande de monsieur Andy Heer, de rencontrer la Commission, une rencontre se tiendra le 25 février 2014, à 11 heures au 200, chemin Ste-Foy, 2<sup>e</sup> étage, Québec

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 2 décembre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

## **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Aucune question.

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

(QUE)

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de janvier 2014 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité

2014-01-05

**Modification du contrat avec le Réseau Mobilité Plus pour les téléavertisseurs**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse loue depuis plusieurs années des téléavertisseurs alphanumériques pour les besoins du service incendie et des Premiers Répondants (PR);

**ATTENDU** qu'un contrat a déjà été signé le 1<sup>er</sup> avril 2012;

**ATTENDU** que monsieur Guy Gervais, chef pompier, a souvent des problèmes de réception d'information avec le modèle de téléavertisseur usagé fourni par l'entreprise Réseau Mobilité Plus;

**ATTENDU** que monsieur Guy Gervais, chef pompier, de la municipalité de Saint-Narcisse a changé le modèle de téléavertisseur usagé pour un modèle neuf;

**ATTENDU** que le modèle de téléavertisseur neuf, fourni par l'entreprise Réseau Mobilité Plus est beaucoup plus fiable que le modèle usagé;

**ATTENDU** que la location pour un modèle de téléavertisseur neuf est plus dispendieuse qu'un modèle usagé, l'entreprise Réseau Mobilité Plus, modifie le coût de location des appareils qui passeront de 5,95\$ à 6,95\$ par mois, taxes en sus;

**ATTENDU** que la municipalité se réserve le droit de mettre fin au présent contrat en tout temps, avec un préavis de 30 jours;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal homologue la location de 18 téléavertisseurs alphanumériques au coût de 6.95\$ par mois, taxes en sus, aux conditions décrites au contrat qui se terminera le 1<sup>er</sup> avril 2015 et assumera un coût de 95\$ pour le remplacement d'un appareil, en cas de perte;

Adoptée à l'unanimité.

2014-01-06

**Réclamation de la subvention autorisée par le ministre délégué aux Transports pour l'amélioration du réseau routier municipal**

**ATTENDU** la subvention autorisée par le ministre délégué aux Transports, monsieur Sylvain Gaudreault , au montant maximal de 43 367\$ pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal au dossier n°00020525-1-37240(04)-2013-06-28-1;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse a effectué des travaux admissibles à la présente subvention pour réaliser des travaux de remplacement de ponceaux, excavation de la chaussée incluant un rechargement de la structure et reprofilage de fossés;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse confirme que le coût des travaux est de 65 568,93\$, incluant l'utilisation de nos camions 10 roues, la rémunération des employés, la patrouille de surveillance, l'achat des matériaux et les taxes nettes;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution ;

**QUE** le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le rang Saint-Pierre et le chemin du Barrage pour un montant 65 568,93\$ et demande le déboursement de la subvention au montant 43 367\$ pour l'année budgétaire 2013-2014 ;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que ces fonds ne seront utilisés qu'aux fins octroyées et copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports, sont jointes à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-01-07

**Remplissage des cylindres d'oxygène du service des Premiers Répondants, signature d'un contrat de service**

**ATTENDU** l'avis reçu par courriel de l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de la Mauricie/Centre-du-Québec le 7 janvier 2009 nous informant que le service de location et de remplissage des bouteilles d'oxygène de notre service des Premiers Répondants n'était plus la responsabilité de l'Agence et que nous devons prendre entente avec la Coopérative des ambulanciers de la Mauricie (CAM) ou encore, directement avec un fournisseur privé;

**ATTENDU** que Stéphane Bourassa, directeur général a demandé des prix pour le remplissage des cylindres d'oxygène auprès des firmes Prévimed 04 inc. et Protection incendie CFS Ltée.;

**ATTENDU** que le prix soumis par la firme Prévimed 04 inc. est de 17,00\$ par cylindre et le prix soumis par la firme Protection incendie CFS Ltée est de 30,65\$ par cylindre, taxes en sus;

**ATTENDU** l'analyse des propositions reçues desdites firmes;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte la proposition de la firme Prévimed 04 inc. pour le service de remplissage des cylindres d'oxygène de notre service des Premiers Répondants au coût de 17,00\$ par remplissage et la livraison par cylindre;

**QUE** le conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de service avec la firme Prévimed 04 inc., lequel contrat est annexé à la page 1676 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

(ACCEPTATION)

2014-01-08

**Acception des soumissions dans le cadre du Programme d'Infrastructure Québec Municipalité (PIQM), pour la fourniture des services professionnels, afin d'intégrer le puits P-14 au réseau de distribution de l'eau potable, réaménager le puits P-12 et réaménager la station de surpression**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse désire obtenir les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

**ATTENDU** que la municipalité a procédé à des appels d'offres publics, via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) le 5 décembre 2013 pour la réalisation de son projet;

**ATTENDU** qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 20 décembre 2013 à 12h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 12h05, mais les enveloppes comportant le prix n'ont pas été ouvertes;

**ATTENDU** qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

**ATTENDU** que chacune des offres de services soumises ont été évaluées selon les critères suivants :

- |  |           |
|--|-----------|
| - Expérience du soumissionnaire,                             | 20 points |
| - Compétence et disponibilité du responsable de projet,      | 30 points |
| - Organisation de l'équipe de projet,                        | 30 points |
| - Échéancier de travail et présentation des biens livrables, | 15 points |
| - Qualité de l'offre de service,                             | 5 points  |

**ATTENDU** que les enveloppes de prix ont été ouvertes seulement qu'à la fin de l'analyse de tous les critères de chaque soumissionnaire;

**ATTENDU** que le pointage requis pour l'ouverture de l'enveloppe de prix du soumissionnaire est de 70 points;

**ATTENDU** que le calcul requis pour déterminer le rang de chaque soumissionnaire est : **(pointage intérimaire + 50) x 10 000 = pointage final**  
**montant de l'enveloppe**

**ATTENDU** que, suite au calcul requis, le soumissionnaire qui a obtenu le pointage final le plus élevé obtiendra le contrat;

**ATTENDU** que 7 soumissionnaires ont déposé des offres de services pour la fourniture des services professionnels, tel que présenté au tableau suivant :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix</b>	<b>Pointage final</b>
GENIVAR	156 595,95\$	8,30
SNC LAVALLIN	155 216,00\$	8,12
PLURITEC	215 635,61\$	5,89
CONSULTANT SM	222 217,93\$	5,85

DESSAU	266 330,71\$	5,1
CIMA +	324 689,40\$	3,73
ALPHARD	-----	N'a pas atteint 70 points

(ATTENDU)

ATTENDU que les consultants GENIVAR inc. ont obtenu le meilleur pointage final :

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse des 7 soumissions, analyse réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 5 décembre 2013 pour l'obtention de services professionnels à la réalisation du projet.

QUE le conseil accepte le plus haut pointage final ainsi que le prix qui lui est attribué selon le calcul requis.

QUE le conseil mandate les consultants GENIVAR inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux selon les modalités de l'appel d'offres pour la fourniture des services professionnels aux coûts proposés à l'annexe 3 (OFFRE DE PRIX) du document de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

2014-01-09

**Permission de voirie pour d'éventuels travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports pour l'année 2014**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse peut effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) sur le réseau routier de notre territoire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014;

ATTENDU que ces travaux pourront être effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse doit obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention avant d'effectuer chacun de ces travaux;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce, chaque fois qu'une permission de voirie ou un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Narcisse demande au ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux, dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000,00\$), puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie ou du permis d'intervention.

Adoptée à l'unanimité.

(ASSOCIATION)

2014-01-10

**Association des directeurs municipaux du Québec, adhésion 2014**

**ATTENDU** l'invitation lancée par l'Association des directeurs municipaux du Québec afin que le personnel du secrétariat adhère à cet organisme pour la prochaine année ;

**ATTENDU** que le personnel bénéficie d'une gamme d'activités et de services, notamment au niveau de l'organisation de colloques, congrès, formation, de la documentation et de nombreuses publications;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte de défrayer le coût d'adhésion de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et de madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2014 au montant de 407\$ pour le premier membre et de 387\$ pour le deuxième membre en provenance d'une même municipalité, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-01-11

**Signature de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) d'une entente avec la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités FQM et de la mutuelle prévention;

**ATTENDU** qu'une convention relative aux règles de fonctionnement de la FQM portant le numéro MUT-00709 a été transmise à chacun des membres du conseil le 9 janvier 2014;

**ATTENDU** que cette convention démontre la démarche et les règles de fonctionnement de la FQM qui sont appliqués depuis 2008;

**ATTENDU** qu'une entente relative au regroupement d'employeurs et aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux a été signée entre la CSST et les employeurs signataires faisant partie de l'entente de la mutuelle de prévention numéro 00709;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution ;

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Narcisse et son directeur général, monsieur Stéphane Bourassa, ont fait une lecture complète et sont satisfaits que l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la FQM soit autorisée à signer cette

entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle.

(QUE)

**QUE** le conseil municipal de Saint-Narcisse a dûment adopté lors de cette séance régulière du 13 janvier 2014, après avoir pris connaissance du document intitulé Mutuelle de prévention « FQM-Prévention (MUT-00709) - Convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

**QUE** la convention portant le numéro MUT-00709 et l'entente relative au regroupement d'employeurs et aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux soient annexées et fassent partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-01-12

**Dépôt de l'état des revenus et dépenses de notre bibliothèque**

**ATTENDU** le dépôt de l'état des revenus et dépenses préparé par madame Louise Lafontaine pour la période du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2013;

**ATTENDU** que ces résultats montrent des revenus de 605,65 \$, des dépenses pour 886,39 \$ et un solde de 119,26 \$ à la petite caisse à la fin de la période ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue l'état des revenus et dépenses de la bibliothèque municipale pour la période du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2013 et autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe à émettre un chèque au montant de 280,74\$ pour renflouer la petite caisse à 400,00\$.

Adoptée à l'unanimité.

2014-01-13

**Prolongation de la date d'échéance du permis de construction de monsieur Raynald Thibault**

**ATTENDU** qu'une demande de prolongation du permis de construction a été émise le 3 décembre 2012;

**ATTENDU** que monsieur Raynald Thibault a évoqué le fait qu'il a eu des problèmes de santé au début du printemps 2013;

**ATTENDU** que suite aux raisons de santé, il a été impossible pour monsieur Raynald Thibault de compléter le revêtement extérieur de l'agrandissement de la résidence.

**ATTENDU** la demande de monsieur Raynald Thibault de reporter la date d'échéance pour la mise en place de son revêtement extérieur tel que stipulé à son permis de construction;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accorde de reporter la date d'échéance de son permis de construction jusqu'au 31 octobre 2014.

**(QUE)**

**QUE** les travaux de revêtement extérieur de l'agrandissement de la résidence située au 37, rang des Chutes à Saint-Narcisse devront être exécutés le 31 octobre 2014.

**QUE** le conseil n'acceptera aucune excuse, à la non-réalisation des travaux stipulés sur le permis de construction émis le 3 décembre 2012 et dont la date d'échéance est reportée au 31 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2014-01-14

**Homologation de l'achat de 5 radios portatives pour les pompiers**

**ATTENDU** que les pompiers municipaux ont besoin de radios portatives afin de communiquer entre eux sur les lieux d'incendies;

**ATTENDU** que les radios portatives que les pompiers avaient en leurs possessions étaient désuètes;

**ATTENDU** la soumission du groupe CLR au montant de 4 864,00\$, taxes en sus pour l'achat de 5 radios portatives, 6 oreillettes, 1 multichargeur et un microphone, programmation et livraison incluse;

**ATTENDU** que la soumission du groupe CLR convient à monsieur Guy Gervais, Chef pompier;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution ;

**QUE** le conseil municipal homologue l'achat de 5 radios portatives modèle 3161DS incluant 5 batteries BP-232N, 6 oreillettes, 1 multichargeur pour 6 batteries BP232N et 5 microphones « Noise Cancelling » au coût de 4 864,40\$, taxes en sus, tel que décrit dans la soumission du 29 octobre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2014-01-15

**Calendrier municipal 2014 : Homologation du changement de prix de l'offre d'imprimerie Gignac Offset**

**ATTENDU** que la municipalité, en collaboration avec la Caisse populaire de la Moraine, produit annuellement un calendrier municipal;

**ATTENDU** que la municipalité a choisi de modifier le couvert de son calendrier municipal pour l'année 2014;

**ATTENDU** que le couvert de son calendrier municipal pour l'année 2014 sera en couleur au lieu de noir et blanc;

**ATTENDU** que la firme d'imprimerie Gignac Offset a modifié son prix à 1774,04\$ au lieu de 1350,00\$, taxes en sus;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,

Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

(QUE)

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution ;

**QUE** le conseil accepte la modification de l'offre de la firme Imprimerie Gignac Offset au montant de 1 774,04\$, taxes en sus, pour la production de son calendrier municipal 2014 conditionnellement à la participation financière de la caisse populaire de la Moraine.

Adoptée à l'unanimité.

2014-01-16

**Formation en matière municipale (comment un conseil municipal devrait-il aborder les règlements discrétionnaires)**

**ATTENDU** que madame Linda MacCulloch, conseillère municipale, a manifesté de l'intérêt pour participer à cette formation;

**ATTENDU** que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre cette formation;

**ATTENDU** que cette formation aura lieu le 5 février 2014 à Trois-Rivières;

**ATTENDU** que le tarif d'inscription pour cette formation concernant les règlements discrétionnaires en matière municipale est de 85\$ par élu, taxes en sus;

**ATTENDU** que madame Linda MacCulloch est une nouvelle élue au sein du conseil municipal de Saint-Narcisse;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser madame Linda MacCulloch, nouvelle conseillère de la municipalité à suivre cette formation;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil accepte l'inscription de madame Linda MacCulloch, nouvelle conseillère municipale, à cette formation offerte par la FQM et de défrayer les coûts de transport et de repas.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Adoption d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie, avis de motion**

Madame Mireille Paquin, conseillère au siège numéro 3 donne avis de la présentation d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Avis de motion **Amendement au règlement numéro 2013-12-499, concernant le nouveau taux de taxe d'aqueduc de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, avis de motion**

Madame Nathalie Jacob, conseillère au siège numéro 2 donne avis d'un amendement au règlement numéro 2013-12-499, concernant le nouveau taux de taxe

d'aqueduc de l'exercice financier 2014 de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes pour le tarif minimum et la consommation pour la desserte de Saint-Luc-de-Vincennes;

(DEUXIÈME)

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Jocelyne Saucier, demande au conseil, quand le comptoir de la salle municipale sera changé et d'y installer un lave-légumes. Aussi elle demande la possibilité de changer le frigo de la salle municipale car il serait défectueux. De plus, les tables de réception de la salle municipale sont souvent brisées. Monsieur Guy Veillette répond à madame Saucier en l'informant que le changement de comptoir est prévu au budget 2014. Aussi, il informe l'assemblée qu'un frigo a été demandé dans le programme Nouveau Horizon pour le centre communautaire et que suite à une réponse positive, nous allons transférer le frigo présent au centre communautaire à la salle municipale. De plus, il informe l'assemblée que nous allons évaluer l'achat de nouvelles tables à notre prochain budget.
- Madame Jeannine Veillette, demande au conseil, s'il serait possible d'avoir une affiche pour les toilettes et du désinfectant pour les mains. Monsieur Guy Veillette informe l'assemblée que nous répondrons positivement à cette demande.
- Madame Solange Nobert, demande au conseil, quand le gymnase sera prêt à être utilisé. Monsieur Guy Veillette informe l'assemblée qu'il est prévu pour le mois de février et monsieur Stéphane Bourassa pourra donner l'information plus précise, suite à une rencontre prévu le 15 janvier prochain avec les membres du projet de gymnase.

2014-01-17

**Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, Il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h35.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Guy Veillette, maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général